

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-639

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2019-639

Opération Campus - Avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, Liaisons douces interquartiers, halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne - Décision - Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux porte sur un investissement de 54,6 M€ en faveur de l'aménagement des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires de l'agglomération bordelaise.

Pour chaque projet soutenu par la Métropole, une convention de financement est établie et signée avec l'Université de Bordeaux. La présente délibération porte sur une série d'avenants aux conventions associées aux opérations « Béthanie », « François Bordes », « liaisons douces interquartiers », « Halle des sports », « piscine universitaire » et « pôle de vie cours de la Marne », ayant pour objet de modifier la durée de ces conventions.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

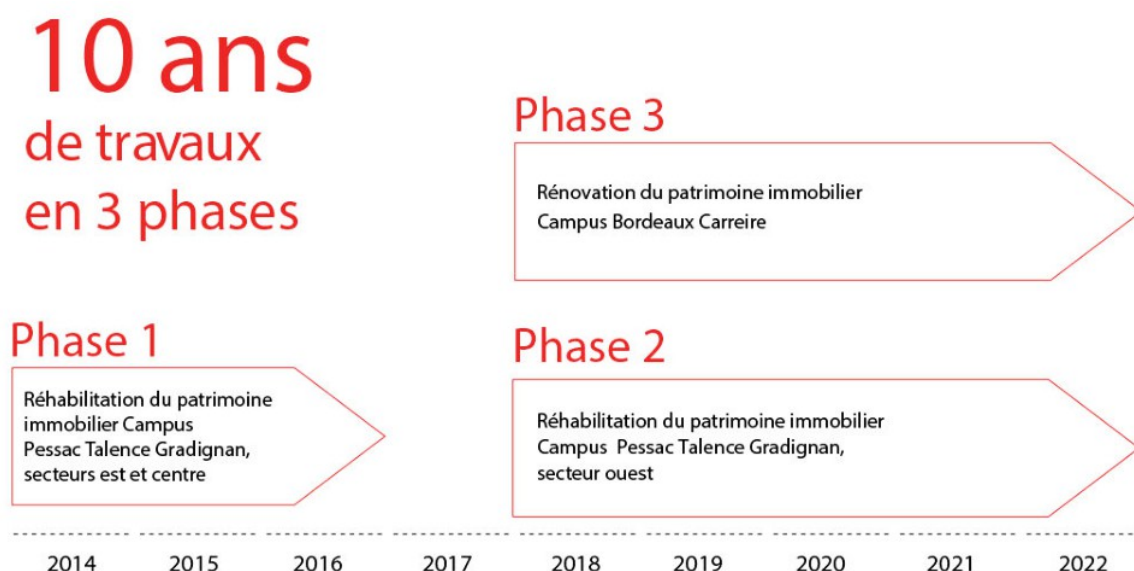
Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, de la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations), de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel de plus de 400 M€, lancé en 2008, vise à réhabiliter une large partie des locaux des universités bordelaises et à renforcer l'attrait et la qualité de vie des étudiants. Il est financé par l'Etat (dotation placée de 475 M€ produisant des intérêts annuels), la Région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à 200 M€), Bordeaux Métropole (54,6 M€) et des emprunts souscrits par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'investissement et de la Banque des territoires.

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28 M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5 M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1 M€).

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Banque des territoires, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

2. Avancement de l'Opération campus Bordeaux

L'Opération Campus Bordeaux est aujourd'hui entrée dans sa dernière étape de travaux avec le lancement des phases 2 et 3 de rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche, le démarrage des projets de vie de campus et la livraison des premiers aménagements d'espaces publics.



Source : Université de Bordeaux, calendrier de l'Opération Campus Bordeaux [en ligne]. Disponible sur <https://operation-campus.u-bordeaux.fr/Le-projet/Calendrier>

Aménagement des espaces publics

En parallèle des opérations immobilières prévues dans le cadre de l'Opération campus, l'ensemble des partenaires a exprimé le souhait de revaloriser les campus grâce à des opérations d'aménagement urbain. L'ambition portée par la Métropole est de participer au désenclavement et à l'ouverture des sites universitaires, d'accroître les perméabilités avec les quartiers voisins et de créer des espaces publics de qualité. Cela se traduit par un travail sur les entrées des différents sites, les circulations et la mobilité, l'appropriation des lieux par les étudiants et les habitants de la métropole, la qualité de vie et d'étude tout au long de l'année.

	Aménagement	Site universitaire	Financement Métropole	Livraison
En cours ou livré	Béthanie	Talence	2,8M€	2020
	François Bordes	Pessac	2,9M€	2020
	liaisons interquartiers	Bordeaux-Carreire	3,48M€	2021
A venir	Peixotto	Talence	2M€	2023
	Arts & Métiers	Talence	3,24M€	2023
	Doyen Brus	Pessac	2M€	2023
	Montaigne Montesquieu	Pessac	6M€	2023
	Esplanade des Antilles	Pessac	4M€	2023
	rue Hoffmann Martinot	Bordeaux-Carreire	610k€	2023

Directement liées aux opérations immobilières, les premières opérations d'aménagement (Béthanie et François Bordes) ont été livrées et font actuellement l'objet de travaux de parachèvement. L'aménagement de la liaison pour modes doux « est-ouest » sur le site de Carreire est achevé et les travaux de la liaison « nord-sud » débiteront en 2020. La programmation des aménagements de l'esplanade des Antilles et du secteur Montaigne-Montesquieu est en cours de finalisation, pour un début des travaux en 2021 et une livraison pour accompagner la fin de la phase 2 de rénovation du campus « Sciences humaines et sociales » de Pessac.

Vie de campus

Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de vie de campus afin d'enrichir les sites universitaires de nouvelles activités et de nouveaux services destinés aux usagers des campus et ouverts aux habitants de la Métropole. Au regard d'un triple objectif de qualité de vie et d'étude, d'attractivité universitaire et d'ouverture sur la cité, plusieurs projets ont été retenus pour faire l'objet d'un cofinancement de la Métropole :

	Equipement	Site universitaire	Financement			Livraison
			Intérêt ANR (Etat)	Région	Métropole	
Bâtiment de vie associative et culturelle	Bibliothèque universitaire de Droit et Lettres	Pessac	12,6M€*	3,5M€*	7M€	2022
	Pôle de vie cours de la Marne	Bordeaux-Victoire	4,155M€	2,5M€	4,4M€	2022
	Pôle de vie Carreire	Bordeaux-Carreire	1,23M€	-	3M€	2022
Installations sportives universitaires	Plaine des sports Rocquencourt	Pessac-Gradignan	4,21M€	1,5M€	4,85M€	2023
	Piscine universitaire (phase 3)	Talence	0,22M€	1,5M€	1,5M€	2022
	Halle des sports (phase 3)	Talence	1,35M€	-	1,35M€	2020

* la bibliothèque est incluse dans le marché public global de performance (MPGP) de la tranche 2 de l'Opération Campus (secteur Pessac des campus des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne). Si le financement de Bordeaux Métropole est fléché vers la bibliothèque, les financements de l'Etat et de la Région concernent l'ensemble du MPGP. Leur participation est donc calculée au prorata de ce que représente la BU par rapport au total des travaux.

Concernant les équipements sportifs, les travaux de la piscine universitaire et de la halle des sports sont en cours, et ceux de la plaine Rocquencourt ont débuté à l'été 2019 dans l'objectif d'une livraison pour la coupe du monde de rugby de 2023 et les Jeux Olympiques 2024. Les pôles de vie de campus sont pour leur part au stade d'avant-projet, pour un démarrage des travaux en 2020, et le marché de la bibliothèque universitaire a été notifié en 2019 pour un lancement de la rénovation à l'été 2020.

3. Nécessité d'avenants aux conventions de financement

Avec la livraison des premiers aménagements et l'avancée des travaux, notamment pour les équipements sportifs, Bordeaux Métropole est entrée depuis 2017 en phase active de sa participation à l'Opération campus.

Les conventions de financement, établies pour cadrer les conditions de versement des subventions attribuées par la Métropole, ont été élaborées sur la base de projets et de calendriers prévisionnels. L'article 6 fixe ainsi la durée de ces conventions. Il stipule que la convention prendra fin lorsque le bénéficiaire aura produit les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, et cela dans les six mois suivant la date de réception des travaux. Cette mention est complétée par une date limite de production de ces pièces, fixée en fonction du calendrier prévisionnel et au-delà de laquelle le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

Alors que les premières conventions arrivent à leur terme, cette durée s'est révélée non adaptée à la réalité. En effet, d'une part, elle ne tient pas compte d'éventuels retards ou aléas sur les chantiers ; d'autre part, et ce dans l'hypothèse d'un respect du calendrier prévisionnel, elle prévoit un délai de six mois trop contraint pour que le maître d'ouvrage dispose de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au paiement du solde.

Cinq des six opérations faisant l'objet de la présente délibération sont directement concernées par une impossibilité de respecter la date limite inscrite sur la convention de financement :

- **pour Béthanie** (date limite au 15 décembre 2019), les aménagements ont été réceptionnés en 2018 mais certains travaux de parachèvement sont toujours en cours de réalisation et doivent être livrés en

début d'année 2020. Le maître d'ouvrage ne dispose donc pas encore de l'ensemble des pièces justificatives suite à la fin définitive des travaux.

- **pour François Bordes** (date limite au 15 décembre 2019), les travaux ont été achevés en juin 2019 mais certains travaux de parachèvement sont en cours et doivent être livrés fin 2019. Le maître d'ouvrage ne dispose donc pas encore de l'ensemble des pièces justificatives suite à la fin définitive des travaux.
- **pour la piscine universitaire** (date limite au 15 décembre 2019), les travaux ont débuté en mai 2017 et ont été ajournés en février 2018 après constatation d'un sinistre sur la zone bassin (étanchéité et charpente). Une expertise judiciaire est en cours, avec des conclusions attendues à l'automne 2019. Les travaux ont repris sur la partie hors bassin (vestiaires/accueil) en octobre 2018 pour une livraison en octobre 2019. Pour la partie bassin, les préconisations de l'expertise ne sont pas connues à ce jour. Dans le meilleur des cas, l'Université de Bordeaux espère pouvoir reprendre les travaux courant 2020 et ouvrir la piscine début 2022.
- **pour la Halle des sports** (date limite au 15 décembre 2019), suite à deux appels d'offres infructueux, le projet a pris du retard. Les travaux ont débuté en janvier 2019 et la livraison est prévue pour février 2020.
- **pour les liaisons douces interquartiers de Carreire** (date limite au 15 août 2020), la convention de financement concerne la réalisation de deux liaisons interquartiers : la première liaison (est-ouest) a été livrée en juin 2019 et les travaux de la seconde (liaison nord-sud) sont prévus entre avril 2020 et mai 2021. Ce décalage est nécessaire afin d'éviter la multiplication simultanée des chantiers sur les accès du site universitaire de Carreire et limiter ainsi le risque de blocage du site.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'établir des avenants aux conventions de financement existantes arrivant à échéance avant la fin des opérations et d'en prendre acte dans les futures conventions à établir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e),

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération n°2010/0709 du conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle coopération entre l'Université, la Région et La Cub – convention de site »,

VU la délibération n°2016-426 du conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération n°2016-776 du conseil de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016 « Opération campus Bordeaux - Demande de subvention de l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'aménagements d'espaces publics à Talence et Pessac » sur la participation financière de Bordeaux Métropole aux opérations d'aménagement de « Béthanie » et « François Bordes »,

VU la délibération n°2017-88 du conseil de Bordeaux Métropole du 17 février 2017 « Opération campus - Université de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole pour la réhabilitation des vestiaires et de la zone accueil de la piscine universitaire de Talence »,

VU la délibération n°2017-718 du conseil de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2017 « Opération campus de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole à la troisième phase de rénovation de la halle des sports de l'Université de Bordeaux à Talence »,

VU la délibération n°2017-812 du conseil de Bordeaux Métropole du 22 décembre 2017 « Opération campus de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'aménagement des liaisons interquartiers et d'aménagements d'espaces publics du site de Carreire à Bordeaux »,

VU la délibération n°2018-191 du conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018 « Opération campus - Avenant à la convention de financement pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes »,

VU la délibération n°2018-192 du conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018 « Opération campus - Participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus à la Victoire (cours de la Marne) à Bordeaux »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les durées de convention stipulées dans les conventions de financement établies dans le cadre de la participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux ont été actées sur la base de calendriers prévisionnels ne correspondant pas à la réalité des travaux en cours et qu'elles doivent être modifiées,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions de financement associées aux opérations « Béthanie », « François Bordes », « liaisons douces interquartiers », « Halle des sports », « piscine universitaire » et « pôle de vie cours de la Marne » de l'Opération campus Bordeaux, et ci-annexés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Fabien ROBERT



**AMENAGEMENT DES ESPACES
« BETHANIE »
SITE DE TALENCE DE L'UNIVERSITE DE
BORDEAUX**

Opération Campus de Bordeaux

**AVENANT A LA CONVENTION DE
FINANCEMENT**

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention initiale

En parallèle des opérations immobilières prévues dans le cadre de l'Opération Campus, l'ensemble des partenaires souhaitent revaloriser le campus grâce à des opérations d'aménagement urbain. Le projet « Béthanie » porte sur l'aménagement du secteur au droit de la station de tramway Béthanie, sur le domaine universitaire de Talence, avec la création d'un espace public piétonnier paysager. Ce site constitue une façade du campus et l'entrée la plus empruntée des étudiants en « Sciences et Technologies ». Les objectifs du projet d'aménagement global sont de constituer une entrée attractive de l'université, d'organiser les circulations au profit des modes doux et de créer des espaces publics de qualité.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'ouverture et la perméabilité des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 5,475 M€, la participation de Bordeaux Métropole porte sur un montant de 2,8 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération d'aménagement des espaces « Béthanie » de l'Université de Bordeaux à Talence.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT



**AMENAGEMENT DES ESPACES
« FRANCOIS BORDES »
SITE DE PESSAC DE L'UNIVERSITE DE
BORDEAUX**

Opération Campus de Bordeaux

**AVENANT A LA CONVENTION DE
FINANCEMENT**

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention initiale

En parallèle des opérations immobilières prévues dans le cadre de l'Opération Campus, l'ensemble des partenaires souhaitent revaloriser le campus grâce à des opérations d'aménagement urbain. Le projet « François Bordes » porte sur l'aménagement du secteur aux abords de la station de tramway François Bordes, sur le domaine universitaire de Pessac, avec la création d'un espace public piétonnier paysager. Ce site possède une façade urbaine sur l'avenue du Docteur Schweitzer et une façade végétale sur le parc du campus et la plaine des sports de Monadey. Cette opération d'aménagement doit permettre d'affirmer l'identité universitaire de cet espace par l'aménagement des espaces publics de connexion (relier les bâtiments entre eux et avec la station de tramway) et par la réduction et la sécurisation des circulations et emprises routières en cœur de site (favorisant les modes doux), ceci dans l'objectif de créer des espaces publics de qualité et permettre une meilleure appropriation du site.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'ouverture et la perméabilité des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 3,734 M€, la participation de Bordeaux Métropole à cette opération porte sur un montant de 2,9 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération d'aménagement des espaces « François Bordes » de l'Université de Bordeaux à Pessac.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT



AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES INTERQUARTIERS SUR LE SITE UNIVERSITAIRE ET HOSPITALIER DE CARREIRE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX A BORDEAUX

Opération Campus de Bordeaux

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention initiale

En parallèle des opérations immobilières prévues dans le cadre de l'Opération Campus, l'ensemble des partenaires souhaitent revaloriser le campus grâce à des opérations d'aménagement urbain. Le projet de liaisons douces interquartiers concerne le site universitaire de Carreire à Bordeaux. Il porte sur la réalisation et l'aménagement de liaisons en mobilités douces (piétons, vélos) entre la nouvelle entrée de l'Université de Bordeaux située rue Bethmann et le rond-point Canolle d'une part (liaison dite « est-ouest »), et entre cette entrée rue Bethmann et la station de tramway Saint-Augustin d'autre part (liaison dite « nord-sud »). Leur réalisation sera accompagnée d'aménagements d'espaces publics, en particulier autour de l'accueil de l'Université, de la bibliothèque universitaire et du nouveau pôle de vie Carreire. Ces aménagements ont pour objectif d'améliorer l'accès et la traversée du site, pour les usagers du campus comme pour les riverains des quartiers avoisinants.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'ouverture et la perméabilité des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 4,41 M€, la participation de Bordeaux Métropole à cette opération porte sur un montant de 3,48 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération d'aménagement de liaisons douces interquartiers sur le site universitaire de Carreire à Bordeaux.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT



université
de BORDEAUX

ACHEVEMENT DE LA RENOVATION DE LA HALLE DES SPORTS DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX A TALENCE

Opération Campus de Bordeaux

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention initiale

La Halle des sports de l'Université de Bordeaux à Talence est un équipement polyvalent qui accueille de nombreuses activités sportives (tennis, tennis de table, badminton, basketball, volleyball, tir à l'arc, hockey, escalade, squash, musculation...). Après deux premières phases de travaux de réhabilitation (2013 et 2016), une nouvelle tranche de travaux vise à améliorer les conditions d'accès et d'exploitation de cet équipement qui vient compléter l'offre de la plaine des sports de Monadey afin d'offrir un large spectre d'activités pour les étudiants et usagers du campus, mais également pour les riverains des sites universitaires qui pourront en bénéficier.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 2,7 M€, la participation de Bordeaux Métropole à cette opération porte sur un montant de 1,35 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération de rénovation de la halle des sports de l'Université de Bordeaux à Talence.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT



université
de BORDEAUX

ACHEVEMENT DE LA RENOVATION DE LA PISCINE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX A TALENCE

Opération Campus de Bordeaux

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention

La piscine universitaire située à Talence est un équipement sportif majeur de l'Université de Bordeaux et du territoire métropolitain, avec un bassin de 50 mètres. Après deux premières tranches de travaux de réhabilitation, une troisième phase de travaux permettra de rénover la zone bassin, l'espace d'accueil et les vestiaires. Cet équipement viendra compléter l'offre de la plaine des sports de Monadey, avec une ouverture au plus grand nombre puisqu'au-delà de l'usage universitaire, la piscine a vocation à s'ouvrir aux publics non-universitaires (riverains, scolaires, associations...).

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 3,22 M€, la participation de Bordeaux Métropole à cette opération porte sur un montant de 1,5 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus et de la Région Nouvelle Aquitaine.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération de rénovation de la piscine de l'Université de Bordeaux à Talence.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT



université
de BORDEAUX

POLE DE VIE DE CAMPUS COURS DE LA MARNE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX A BORDEAUX

Opération Campus de Bordeaux

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

1. Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017.

Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

2. Objet de la convention initiale

Le bâtiment cours de la Marne, libéré de l'unité de formation et de recherche d'Odontologie, va être réhabilité et profondément remanié pour devenir un lieu de vie de campus majeur du site universitaire bordelais. Nouvelle vitrine de l'Université sur la ville, il accueillera les locaux associatifs étudiants, un nouvel amphithéâtre de grande capacité et multi usages (enseignement, colloques, pièces de théâtre...), des salles de sports (fitness, danse, yoga...) et un centre documentaire nouvelle génération permettant d'offrir des espaces de travail en autonomie sur de larges horaires d'ouverture, y compris en soirée et les week-ends.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement des sites universitaires, est inscrit à la convention de site de l'Opération campus Bordeaux. Sur un coût total estimé à 12,3 M€, la participation de Bordeaux Métropole à cette opération porte sur un montant de 4,4 M€, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 2,5 M€, d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour 2,4 M€ et de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 3M€.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Patrick BOBET**, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n°2019/

du Conseil de Métropole du « Opération campus Bordeaux - avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, liaisons douces interquartiers, Halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention sur la participation de Bordeaux Métropole à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment cours de la Marne à Bordeaux pour y créer un pôle de vie de campus de l'Université de Bordeaux.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

L'article 6 « Durée de la convention » de la convention initiale est modifié et remplacé comme suit :

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole, dans les conditions fixées à l'article 4.2.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des autres articles de la convention initiale reste inchangé.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT